

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

SEANCE DU 10 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le dix mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, de la Commune de Sainte-Croix-du-Mont, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Michel LATAPY, MAIRE.

Etaient Présents :

M.LATAPY, Mme HAZERA, M. COMOLET, Mme COUTHURES, M. DI FRANCO, Mme LARRIEU, Mme SICRE, M. CHOUVAC.

Absents excusés :

Mme MEMES Mme S. ARMAND, M. ROSIEK, Mme S. LAY

Monsieur Hervé CHOUVAC est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le Compte-rendu de la séance du 18 février 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

Approbation compte de gestion 2019 – Caisse des Ecoles :

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 est approuvé.

Approbation compte de gestion 2019 – Service assainissement :

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 est approuvé.

Approbation compte de gestion 2019 – Commune de Sainte Croix du Mont :

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 est approuvé.

Approbation compte administratif 2019 – Caisse des Ecoles :

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame Annie HAZERA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Michel LATAPY, Président, après s'être fait présenter le budget unique 2019 ;

1- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent
Résultats reportés						18 784.98
Resultat de l'exercice			29577.27	28029.45	29577.27	28029.45
TOTAL			29577.27	28029.45	29577.27	28029.45
Résultats de clôture			-1547.82			17237.16
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE +exer antérieur				17237.16		17237.16
RESULTAT DEFINITIF				17237.16		17237.16

2- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indication du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation compte administratif 2019 – Service assainissement :

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame Annie HAZERA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Michel LATAPY, Président, après s'être fait présenter le budget unique 2019 ;

1- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent
Résultats reportés		89261.31		190 634.13		279895.44
Resultat de l'exercice	5463.58	13134.00	13942.00	32757.49	19405.58	45891.49
TOTAL	5463.58	13134.00	13942.00	32757.49	19405.58	45891.49
Résultats de clôture		7670.42		18815.49		26485.91
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE +exer antérieur		96931.73		209449.62		26485.91
RESULTAT DEFINITIF		96931.73		209449.62		26485.91

2- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indication du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation compte administratif 2019 – Commune de Sainte Croix du Mont :

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame Annie HAZERA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Michel LATAPY, Président, après s'être fait présenter le budget unique 2019 ;

1- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédent
Résultats reportés		12502.39		264400.24		276902.63
Resultat de l'exercice	241399.06	223963.92	532092.42	597453.87	755034.88	802961.19
TOTAL	241399.06	223963.92	532092.42	597453.87	755034.88	802961.19
Résultats de clôture		-17435.14		65361.45		47926.31
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE +exer antérieur				329761.69		47926.31
RESULTAT DEFINITIF		-4932.75		329761.69		47926.31

2- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indication du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Séance levée à 21h30